

# Compte rendu de Conseil municipal du 12 mai 2016

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Excusés : GACIOCH Michel (pouvoir P. JOUBERT), SECHERESSE Dolorès (pouvoir V. BERNARDEAU), AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les compte-rendu des séances du 31 mars et 7 avril 2016.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
158, avenue de Niort Sect. A 2, 3, 4, 946, 947	Bâti	3 338 m <sup>2</sup>
131, rue du huit mai 1945 Sect. AH 26	Bâti	1 093 m <sup>2</sup>
95, Place de l'Hôtel de Ville Sect. A 225	Bâti	150 m <sup>2</sup>
64, avenue Saint Jean Sect. A 189	Bâti	56 m <sup>2</sup>

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer à 36 associations communales les crédits inscrits au budget primitif 2015 de la commune pour un montant global de 6 689 €. L'aide annuelle varie de 50 € à 350 € en fonction des activités proposées et du niveau d'encadrement des jeunes (pour les disciplines sportives notamment). L'ADMR est bénéficiaire d'une aide de 1€ par habitant, soit 1799 € cette année.

Le conseil attribue également un soutien financier pour les projets des écoles (7 579,10 € en élémentaire, 880,50 € en maternelle) en plus des 350 € versés à chacune des deux coopératives scolaires.

## **SERVICE EAU : QUOTE-PART DE VOIRIE POUR TRAVAUX SUR LE RESEAU**

Monsieur le maire rappelle au conseil l'obligation incombant aux gestionnaires de réseaux de remettre en état des voies après travaux. S'agissant du réseau d'eau potable, la commune s'emploie, dans la mesure du possible, à coordonner ces travaux avec la réfection globale des voies concernées. Néanmoins, le conseil municipal décide de demander une contribution financière du service d'eau pour la réfection des voiries dès lors que des travaux ont été préalablement réalisés sur le réseau d'eau. Cette participation sera définie au cas par cas, en fonction de l'opération considérée.

## **RESTITUTION DES VOIES D'ACCES A LA DECHETTERIE ET A LA COOPERATIVE AGRICOLE**

Compte tenu du transfert à la CAN des seules voies desservant les zones d'activités économiques, les deux voies ne relevant pas de l'intérêt communautaire, à savoir l'accès à la déchetterie et la coopérative agricole, doivent être restituées aux communes. Le conseil approuve cette disposition.

## **VENTE DE BOIS**

La commune disposant de bois de chauffage issu des coupes de haies, non calibré et non stéré, le conseil accepte d'en faire estimer le volume et de le proposer à la vente au prix de 45 € / stère, à enlever en l'état sur le terrain communal de l'ancienne lagune.

## **MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Sur proposition du maire, le conseil accepte d'augmenter le montant maximum de l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) pour le cadre d'emploi des agents administratifs et de préciser, pour tous les agents, les modalités d'application de la suspension de cette IAT en cas d'absentéisme.

## **DEMANDE DE RETABLISSEMENT DE L'IAT**

Ayant fait application des dispositions relatives à l'absentéisme fixées par le conseil, Monsieur le Maire présente la demande d'un adjoint technique employé aux ateliers municipaux qui sollicite le rétablissement de son indemnité d'administration et de technicité, suspendue depuis le 1er mars 2016. Compte tenu des éléments recueillis auprès de l'agent, le conseil municipal décide de limiter à un mois cette suspension d'IAT.

## **PARC EOLIEN DE LA MINEE : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE**

Considérant les servitudes de passage tous usages et d'enfouissement de canalisations d'alimentation électrique des éoliennes, le conseil accepte à l'unanimité la servitude de passage sur les chemins ruraux moyennant une indemnité versée à la commune de 1500 € par mégawatt installé.

## **REVISION DE LA CONVENTION DE SERVICE DE SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE**

Une convention entre la commune et le Service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres fixe les modalités de mise à disposition du sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail communal.

Vu le niveau de mise à disposition enregistré en 2015 sur le temps de travail de l'agent (70 heures), et les difficultés en ayant découlé pour le bon fonctionnement des services techniques, le conseil demande l'application du principe de subrogation afin que la commune perçoive les vacations horaires au lieu et place du sapeur-pompier, pour les interventions effectuées durant le temps de travail. L'agent devra par ailleurs se déclarer en « disponibilité avec contraintes » pendant ses heures de travail.

## **BUDGET SERVICE EAU -VIREMENT DE CREDITS**

Afin de distinguer comptablement le paiement des achats d'eau et celui des charges annexes, le conseil autorise un virement de crédits de 63 000 € du compte 605 « achat d'eau » au compte 658 « charges diverses de gestion courante ».

## **PROGRAMME DE RENOVATION ET DE SECURISATION DES BATIMENTS PUBLICS**

Dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, le conseil décide de solliciter une aide financière de 4 000 € auprès de Mme Delphine BATHO au titre de la réserve parlementaire.

## **EMPLOIS PARTIELS : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Après avoir examiné en détail les offres de prix reçues des entreprises Colas et Eiffage, le conseil décide de retenir la proposition d'Eiffage Route au prix global de 7 807,50 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Visite des bâtiments communaux : à l'occasion de la journée des architectes, Philippe CHAILLOU propose, samedi 4 juin 2016, la visite au public des bâtiments et équipement publics qu'il a conçus sur la commune (salle abeille, salle multisports, complexe sportif, etc.). Une visite plus complète de l'ensemble des équipements communaux sera proposée, ce même jour, aux membres du conseil municipal.

Séance levée à 23h10